



Bobigny, le jeudi 15 mars 2012,

Annulation des suppressions de postes et plan de rattrapage en Seine Saint Denis

Depuis plusieurs semaines maintenant, les établissements de Seine Saint Denis sont déterminés à combattre collectivement les suppressions de postes : multiplication des délégations d'établissement reçues par à l'inspection d'académie ou au rectorat, rassemblement du 16 février où plus de quarante établissements étaient présents. Ils étaient une nouvelle fois rassemblés, ce jeudi 15 mars, devant l' Inspection d' Académie. Les 400 personnes présentes ont réclamé vigoureusement un plan de rattrapage pour le 93 puis ont manifesté jusqu' au Conseil Général où se votait des Partenariats Public Privé fortement contestés pour la reconstruction de nouveaux collèges.

Le message des collègues est clair, ils défendent un service public d'éducation de qualité aussi bien en termes de moyens que de locaux. Ils continuent, également, à porter les revendications déjà énoncées le 15 décembre et le 31 janvier, en particulier le retrait des projets de décrets sur l'évaluation des enseignants que le ministère a fait passé en force aujourd' hui en CTM.

A ce jour, l'inspecteur d'académie, le recteur, n'ont toujours pas décidé d'entendre les revendications. Pire, les prévisions de suppressions de postes dans les collèges sont aggravées par rapport aux premières annonces de janvier : 105 suppressions de postes pour 40 créations dans les collèges ! 4 suppressions pour 2 créations dans les SEGPA !

Les organisations syndicales départementales du second degré (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action 93, SE-UNSA, SUD Education) exigent toujours l'annulation des suppressions de postes et un plan de rattrapage pour la Seine-Saint-Denis comprenant :

- la restitution de toutes les heures et de tous les postes supprimés depuis 5 ans,
- l'ouverture des classes et sections nécessaires en collège, LGT et LP,
- la restitution des volumes réglementaires en LP,
- le retour aux seuils d'effectifs issus de la grève de 1998 (25 en collège non-classé, 24 en ZEP, 23 en zone sensible),
- des assistants d'éducation, des CPE, des personnels périscolaires en nombre suffisant et le réemploi de tous les personnels CUI,
- l'abandon des fusions d'établissements.
- Suppression immédiate des "ECLAIR" du 93.

Mardi 20 mars doit avoir lieu le Comité technique spécial départemental qui doit entériner **les 67 suppressions de postes** dans les collèges et SEGPA du département.

Les organisations signataires qui ont déposé un préavis de grève appellent les collègues à se rassembler devant l'IA le 20 mars dès 9 h pour empêcher la tenue de ce CTSD.